

Modèle de lettre de vérification

Imprimé avec l'en-tête du prestataire de soins

(Section I)

Date:

À qui de droit / Fournisseur de logement::

Je suis le [conseiller, infirmier, médecin, thérapeute, psychiatre, etc.]
de _____ Nom _____
depuis _____

Je suis conscient du fait que la Loi sur le logement équitable et la
Section 504 de la Loi sur la réhabilitation définissent l'invalidité comme
étant:

1. Une déficience physique ou mentale qui limite de manière substantielle une ou plusieurs activités majeures dans la vie de la personne affectée et / ou comme
2. Un enregistrement de la déficience physique ou mentale qui limite de manière substantielle une ou plusieurs activités majeures dans la vie de la personne affectée et / ou comme
3. Une perception comme souffrant d'une déficience physique ou mentale qui limite de manière substantielle une ou plusieurs activités majeures dans la vie de la personne affectée.

Les activités majeures dans la vie d'une personne comprennent, mais sans s'y limiter: s'occuper de soi, effectuer des tâches manuelles, marcher, voir, entendre, parler, respirer, apprendre et / ou travailler.

Je soutiens que _____ Nom _____ a une déficience qui s'inscrit dans les termes de cette définition légale.

(Section II)

_____ Nom _____ a des déficiences qui EXIGENT _____*
Il est nécessaire d'accorder _____ Nom _____ à _____*
aussi vite que possible, afin que les déficiences de _____ Nom _____ ne
soient pas aggravées et / ou ne continuent pas de s'aggraver.

Cordialement,

Médecin, thérapeute, assistant social, psychiatre, spécialiste de la vie autonome, etc.

Données de contact du prestataire de soins

Exemples *RA:

une place de stationnement réservée, une extension de location de 30 à 60 jours, un animal d'assistance, une résiliation d'un contrat de bail sans pénalités, un transfert d'unités, une déposition de dossier par courrier, etc.

Exemples *RM:

une installation de main courante ou de rampe, un remplacement du bouton de porte rond avec un levier plat, un guichet plus bas, une porte d'accès élargie, une cabine de douche adaptée, etc.



Qui rentre dans la définition des « Personnes handicapées »?

Selon la définition dans la Loi sur le logement équitable, un handicap est défini comme étant:

- Une déficience physique ou mentale qui limite de manière substantielle une ou plusieurs activités majeures
- Un enregistrement d'une telle déficience ou
- Une perception comme souffrant d'une telle déficience.

Selon RCW 49.60, la Loi de l'État de Washington contre la discrimination, (WLAD), un handicap est défini comme incluant des états temporaires ou permanents, communs ou rares, à caractère réduit ou complet.

Si vous considérez avoir été discriminé dans une transaction concernant un logement, veuillez nous contacter à l'adresse:

Northwest Fair Housing Alliance
25 W Main Ave., Suite 250
Spokane, WA 99201
509-325-2665
1-800-200-FAIR (3247)
Fax: 1-866-6308

NWFHA peut vous informer quelles sont vos options et soutenir votre cause. Nos services sont gratuits. Nos bureaux sont accessibles.



Le travail qui a fourni la base pour cette publication a été soutenu en partie par une subvention de la part du Département américain des logements et du développement urbain, HUD. NWFHA est uniquement responsable pour l'exactitude des déclarations et interprétations contenues dans cette publication.

Version français-4/2018

Loi fédérale sur le logement équitable

Accommodements raisonnables et modifications du logement



Guide pour les locataires handicapés



NORTHWEST FAIR
HOUSING ALLIANCE

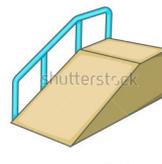
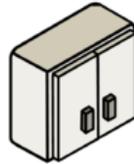
(509) 325-2665
1-800-200-FAIR (3247)
www.nwfairhouse.org

Accommodements raisonnables

Un **accommodement raisonnable** (RA) est un changement, une exception, ou une modification d'une règle, politique, pratique ou d'un service qui permet à une personne handicapée d'utiliser et de jouir d'un logement, y compris les zones publiques ou à utilisation commune.

Exemples:

- Fournir les formulaires de location en formats alternatifs (caractères grands ou Braille)
- Attribuer une place de stationnement réservée à proximité de l'habitation
- Permettre la présence d'un animal d'assistance dans un bâtiment avec une politique « sans animaux de compagnie »
- Transférer le locataire dans une autre unité ou permettre la résiliation du contrat de bail sans pénalités
- Synchroniser la date d'échéance du loyer avec la date de réception du revenu d'invalidité
- Demander une extension de location à l'expiration du contrat de bail



Qui paie?

Accommodements raisonnables:

Les RA sont attribués au résident gratuitement.

Il ne peut y avoir de frais ou dépôts imputés à la personne qui fait une demande de RA. Toute demande doit avoir un caractère « raisonnable », dans le sens où elle n'impose pas de fardeau financier ou administratif sur le fournisseur de logement.

Modifications raisonnables:

Les résidents paient d'habitude, à moins s'ils habitent dans une unité à subvention fédérale. Les résidents peuvent être demandés de:

- Faire revenir les lieux à leur état d'origine lors de leur départ, et / ou
- Être d'accord de payer une somme d'argent qui ne dépasse pas les coûts des rénovations dans un compte bloqué portant intérêt, sur une période raisonnable. Éviter les confusions ou les surprises — Signer un accord par écrit!



REMARQUE: Comme pour la plupart des locations, tout dommage provoqué par un locataire ou ses invités / animaux, au-delà des signes d'usure normale, peut être imputé au locataire.

Modifications raisonnables

Une **modification raisonnable** (RM) est un changement physique réalisé à l'espace occupé par le locataire, ou dans les zones partagées d'une communauté, qui est nécessaire pour permettre à un locataire handicapé de pouvoir utiliser et jouir de l'habitation.

Les modifications raisonnables peuvent inclure des modifications structurelles des espaces intérieurs et extérieurs des habitations.

Exemples:

- Installer une main courante aux toilettes
- Ajouter une rampe et une main courante pour faciliter l'accès sur les lieux
- Élargir une porte pour permettre l'accès d'un fauteuil roulant
- Baisser les armoires de cuisine jusqu'à une hauteur accessible
- Modifier une passerelle pour faciliter l'accès dans une zone publique ou commune



Lors de la demande de RA / RM

- Une personne handicapée, ou son représentant (*un ami, un membre de la famille, une organisation de représentation ou un autre représentant*) peut faire la demande. Il n'y a pas de formulaire ou de format spécifique à utiliser pour ces demandes.
- Les demandes peuvent aussi être faites oralement. **Il est très recommandé de formuler toute demande par écrit.** Gardez une copie de la demande RA pour vos dossiers.
- La demande ne doit pas inclure l'explication de la nature ou la gravité du handicap de la personne en cause.
- Pour un accommodement ou une modification il est nécessaire de prouver qu'il y a un besoin directement lié au handicap de la personne en cause.
- Le demandeur peut être prié de fournir une **lettre de vérification** de la part d'un prestataire de soins ou d'une tierce partie fiable qui connaît les détails concernant le handicap de la personne en cause (voir l'exemple au verso),
- Les handicaps évidents ou visibles **ne** nécessitent **pas** la vérification — mais peuvent exiger la vérification du besoin lié au handicap
- Une demande de RA / RM peut être formulée à tout moment pendant la validité du contrat de location (de l'application jusqu'à l'éviction).
- Il n'y a pas de nombre limite de demandes de RA / RM qu'une personne peut formuler.